



à l'arc

TIR À L'ARC HANDISPORT

Handi
Sport 
FÉDÉRATION FRANÇAISE

BD 
Bureau
des Sports



Fédération Française Handisport
42 rue Louis Lumière • 75020 paris
Tél. 01 40 31 45 00
contact@handisport.org

-  **ffhandisport**
-  **@handisportofficiel**
-  **@FFHandisport**

Réalisation : Commission sportive & Bureau
des sports & Service communication.
© FF HANDISPORT 2020

SOM- MAI- RE

LA PRATIQUE SPORTIVE

Tir à l'arc Handisport	04
Contactez la commission sportive	09

FÉDÉRATION

Organigramme fédéral.....	12
Statistiques et chiffres clés.....	13
Nos 25 disciplines sportives	14
Comment se faire classifier ?	16

CLUBS & COMITÉS

Clubs, 6 bonnes raisons de vous affilier	20
Licences & affiliations : mode d'emploi	21
La licence sportive	23
Vos applis handisport : extranet.handisport.org	24



Tir à l'arc Handisport

PARALYMPIQUE

Le tir à l'arc est une discipline de maîtrise et de précision qui nécessite un bon équilibre entre le corps et l'esprit. Utilisé pour ses vertus thérapeutiques dans les centres de rééducation, le tir à l'arc s'est affirmé comme un sport de compétition accessible à tous.

Le tir à l'arc handisport en chiffres

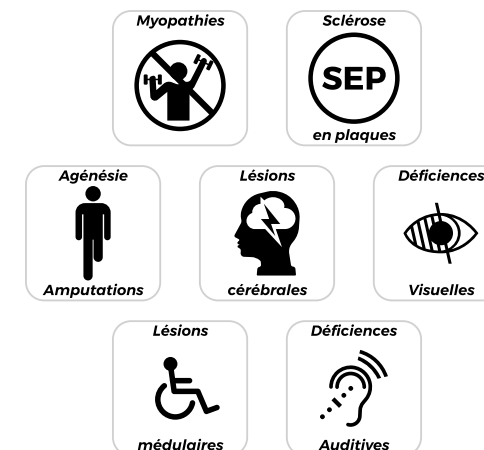
UN PEU PLUS DE 900 LICENCIÉS

- > 376 compétiteurs
- > 325 loisirs
- > 115 établissements
- > 145 cadres dirigeants
- > 6 cadres fédéraux

236 STRUCTURES (+CLUBS) AFFILIÉES PROPOSENT AUJOURD'HUI LE TIR A L'ARC HANDISPORT



Le tir à l'arc handisport, pour qui ?



La discipline est ouverte à tous les types de handicap :

- > Paraplégiques, tétraplégiques et assimilés : pratique en fauteuil roulant
- > Amputés et assimilés :
 - Membres inférieurs : pratique debout ou assis sur un tabouret
 - Membres supérieurs : tir avec une palette de bouche ou un décocheur adapté
- > Malvoyants et non-voyants : accompagnés d'un guide ou non, utilisation d'une potence

- > Paralysés cérébraux : en fonction du degré du handicap : pratique debout, en fauteuil roulant ou sur un tabouret
- > Sourds : seulement au niveau national

Capacités développées

Concentration et maîtrise de soi • Précision et régularité
 • Contrôle postural et latéralité • Proprioception et schéma corporel • Musculature du haut du corps

Pratique

HANDICAPS PHYSIQUES ET SENSORIELS

La pratique du tir à l'arc est ouverte à tous les handicaps moteurs et sensoriels. Il existe une saison hivernale au cours de laquelle les archers tirent en salle et une saison estivale qui permet de tirer à l'extérieur. Les distances de tir - 10 à 70 mètres - et les tailles de blasons - 40 à 122 cm - s'adaptent à la saison et à la catégorie de tir de l'archer. La catégorie de tir dépend de la classification, de l'âge, du sexe et du type d'arc.

Matériel & sécurité

Le matériel est identique à celui de la pratique valide. Le prêt de matériel est possible pour débiter, sinon il faut au minimum un arc, 8 flèches et du petit matériel de protection.

Il existe trois types d'arc pour la pratique du tir à l'arc handisport :

- > **Arc classique** : arc nu, droit ou recourbé, ce type d'arc ne permet pas l'utilisation d'un décocheur.
- > **Arc à poulies** : limité à 60 livres, avec un scope et une visette, permet l'utilisation d'un décocheur.
- > **Arc W1** : sans scope et sans visette, puissance limitée à 45 livres, permet l'utilisation d'un décocheur.

En fonction de la catégorie, certaines adaptations de matériels ouvrant à la pratique seront nécessaires :

- > **Fauteuil roulant** : l'archer peut utiliser son fauteuil personnel ou un tabouret.
- > **Tabouret** ou un support trois pieds.
- > **Gants de tir** pour certains paralysés cérébraux.
- > **Décocheurs adaptés** pour les personnes tirant en fauteuil électrique, ou les personnes ne pouvant pas utiliser leurs deux bras.
- > **Tir à la bouche** : l'archer hémiparalysé ou amputé d'un membre supérieur mord une palette de cuir fixée sur la corde, qu'il libère pour obtenir un départ de flèche.

- > **Système de visée** : l'archer non ou malvoyant vise la cible à l'aide d'un tactile monté sur une potence personnalisée pour orienter son bras. l'archer malvoyant peut réaliser une contre visée sur une cible plus proche et entrant dans son champ visuel.
- > **Potence support** : permet de soutenir l'arc pour les archers en fauteuil électrique.

NB : Dans certaines catégories de tir, les classificateurs peuvent également autoriser une aide humaine pour accompagner les archers.

À SAVOIR : Le matériel de tir à l'arc doit être acheté dans les magasins spécialisés d'archerie. Pour les adaptations, spécifiques, la commission tir à l'arc se tient à la disposition des archers pour leur fournir des renseignements. La pratique doit être encadrée par une personne adulte compétente. Faire l'inventaire des flèches avant et après l'activité.

Plus d'informations : <https://sites.google.com/site/paraarcherieffh/home>

Achat de matériel : retrouvez tout le matériel de référence conseillé par la FFHandisport, dans notre guide matériel (page 31) <http://www.handisport.org/documents/ressources/GUIDE-MATERIEL-20190226.pdf>

Le matériel pour la pratique handisport pouvant être coûteux pour certaines associations/clubs, la Fédération Française Handisport a mis en place un dispositif d'aides.

Toutes les associations affiliées ont accès aux aides de financement proposées par la FFH : aide à l'acquisition de matériel, à la mise en place de projets, à l'organisation d'événements ou de compétitions, de séjours sportifs...

Votre affiliation à la Fédération vous permet d'accéder plus facilement à certaines aides financières locales. De plus, vous bénéficiez de la reconnaissance d'utilité publique qui vous permet de recevoir des dons, et des subventions et de délivrer un reçu fiscal grâce à cette délégation.

Pour plus d'informations : <http://www.handisport.org/aides-financieres/>



Règles du jeu

Le règlement officiel s'appuie sur celui de la pratique valide. Certaines adaptations sont mises en place et reposent sur la variation de la distance et de la taille du blason en fonction des capacités fonctionnelles de l'archer. Le matériel d'aide à la pratique (décocheur à l'épaule, assise, fauteuil roulant...) doit être autorisé lors de la classification et figurer sur la feuille de classification que l'archer doit posséder en permanence.

Les compétitions de tir à l'arc de référence se déroulent en deux phases :

- > Une phase qualificative qui consiste à tirer 60 flèches en salle (par volées de trois) et 72 flèches à l'extérieur (par volées de six).
- > Des matchs au cours desquels deux adversaires s'affrontent sur 15 flèches s'ils tirent avec un arc à poulies ou un arc W1 ou par système de sets avec un arc classique (le gagnant devant remporter trois sets).

À SAVOIR : Règlement officiel disponible auprès de la commission sportive. <https://sites.google.com/site/paraarcherieffh/reglements>

Licence FF Handisport

Tout club peut prendre une affiliation à la FFH (vérifier dans les statuts de l'association que la mention tout public apparaît) avec pour critère obligatoire le fait d'avoir au minimum trois licenciés dont au moins un sportif en situation de handicap, quel que soit son mode de pratique.

- > Licence (loisir, cadre, compétition -20ans) : 29 €
- > Licence compétition adultes (+ 20 ans) : 66 €

Les licences loisir et cadre ne donnent pas accès aux compétitions nationales.

Affiliation pour un club

Tout club peut prendre une affiliation (vérifier dans les statuts de l'association que la mention tout public apparaît) avec pour critère obligatoire le fait d'avoir au minimum trois licenciés dont au moins un sportif en situation de handicap, quel que soit son mode de pratique.

- > Affiliation : 95 € par an

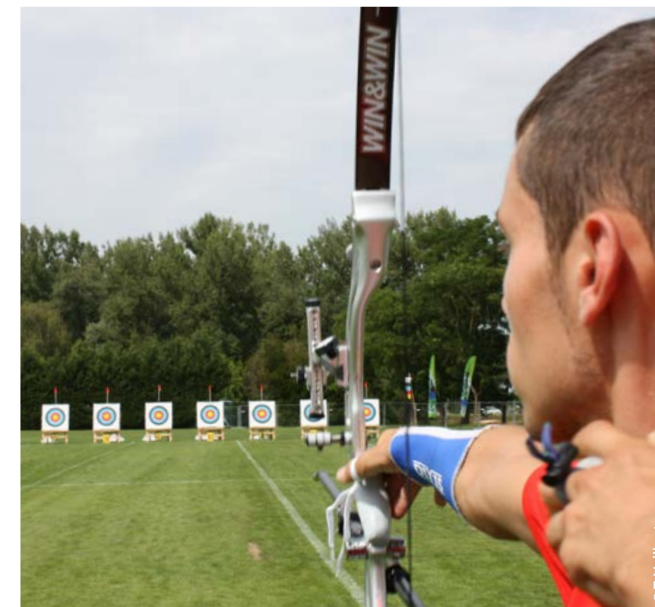
Plus d'informations : http://www.handisport.org/documents/federation/Affiliations-Licences_Notice_2020-2021.pdf

Classification

Pour participer aux compétitions handisport de tir à l'arc, il est nécessaire de se faire attribuer une classe de handicap et une catégorie de tir. C'est le rôle des classificateurs. La classification est établie sur les capacités fonctionnelles de l'archer qui sont évaluées à partir de tests. Attention, il faut différencier la reconnaissance administrative du handicap et les classifications. Elles ne répondent pas aux mêmes critères.

Pour les handicaps moteurs, les classifications présentées ci-dessous sont déterminées à partir de testings fonctionnels et psychomoteurs.

Pour les déficiences sensorielles, la classification est déterminée en fonction du degré d'acuité visuelle ou du niveau de surdité. Précisions auprès du classificateur ou sur le site de la commission. <https://sites.google.com/site/paraarcherieffh/classification>



CLASSIFICATIONS MOTRICES INTERNATIONALES

- > **W1** : Archer en fauteuil, tétraplégique et assimilé...
- > **W2** : Archer en fauteuil, paraplégique et assimilé...
- > **W3** : Archer debout, amputé membre inférieur ou supérieur, plexus brachial...

À SAVOIR : En arc à poulies comme en arc classique, les classifications ST et W2 sont regroupées dans une catégorie de tir : Open.

CLASSIFICATIONS MOTRICES NON ELIGIBLES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- > **NE1** : Archer présentant des déficiences motrices légères aux membres inférieurs ou aux membres supérieurs, regroupés dans la catégorie fédérale.
- > **W3-ST3** : Archer présentant des déficiences motrices sévères aux membres inférieurs, supérieurs et au tronc, regroupés dans la catégorie Challenge.
- > **W4-ST4** : Archer présentant des déficiences motrices majeures aux membres inférieurs, supérieurs et au tronc, regroupés dans la catégorie Critérium.
- > **SUP1** : Archer utilisant sa force physique pour mettre l'arc en tension et orienter la flèche, mais faisant l'usage d'une potence adaptée pour tirer à l'arc.
- > **SUP2** : Archer utilisant la puissance du fauteuil électrique pour mettre l'arc en tension et orienter la flèche et utilisant une potence adaptée pour tirer à l'arc.

CLASSIFICATIONS SENSORIELLES INTERNATIONALES

- > **B1** : Archer tirant avec une potence et un bandeau dans la catégorie HV1.
- > **B2 / B3** : Archer tirant avec une potence et sans bandeau dans les catégories HV2-HV3.

CLASSIFICATIONS SENSORIELLES NON ELIGIBLES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- > **NEB** : Archer avec ou sans potence, dans la catégorie HV libre.
- > **Sourds** : Classifiés sourds, regroupés dans la catégorie Fédérale.

Compétitions

Compétitions Régionales

Possibilité de regrouper plusieurs régions pour organiser des compétitions. La commission fédérale de tir à l'arc confie aux Comités Régionaux Handisport la mise en place des compétitions régionales. Elles peuvent être organisées indépendamment, conjointement avec une autre région ou intégrées à une compétition de la FFTA. La mise en place de stages est également à l'initiative des Comités.

Compétitions nationales

Seuls les archers à jour de leur classification peuvent intégrer le classement national, à partir duquel sont établies les qualifications aux différents Championnats de France. Les scores des archers qui en font la demande peuvent être comptabilisés, sous certaines conditions, pour les classements nationaux de la FFTA et de la FFH.

CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS ÉTÉ

Critères de participation : avoir réalisé dans la saison deux scores dont la moyenne est supérieure au minimum dans sa catégorie, en compétition FFH ou FFTA, et avoir participé au moins à une compétition FFH.

CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS HIVER (EN SALLE)

Critères de participation : avoir réalisé dans la saison trois scores dont la moyenne est supérieure au minimum dans sa catégorie, en compétition FFH ou FFTA, et avoir participé au moins à une compétition FFH.

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TIR A L'ARC AVEC SUPPORT (EN SALLE)

Il s'adresse aux archers des catégories SUP1 et SUP2 qui ont besoin d'un support d'arc pour mettre l'arc en tension et orienter la flèche. Ce championnat ayant encore un caractère promotionnel, il n'existe pas à ce jour de système de qualification. Les archers doivent s'inscrire directement auprès de l'organisateur.

Pour retrouver le calendrier des compétitions : <https://sites.google.com/site/paraarcherieffh/calendrier>

Haut niveau

Le tir à l'arc handisport est une discipline paralympique. Au niveau international, les archers disputent des Championnats d'Europe les années paires et des Championnats du Monde les années impaires. Chaque année, la Fédération Mondiale de Tir à l'Arc organise des épreuves de classement mondial dont certaines servent de support à la Coupe d'Europe.

Toutes ces compétitions sont accessibles uniquement sur sélection aux archers de l'équipe de France. Pour disputer les Jeux Paralympiques, les archers doivent obtenir des quotas distribués aux meilleurs archers lors de trois événements : le Championnat du Monde disputé l'année précédant les Jeux, le Tournoi Continental de Qualification se déroulant durant les Championnats d'Europe de l'année paralympique et le Tournoi Mondial de Qualification disputé deux mois avant les Jeux.

Formation

Le développement des pratiques physiques ou sportives auprès des personnes en situation de handicap passe par la formation des cadres, bénévoles ou professionnels. L'acquisition de savoirs et savoir-faire spécifiques afin de mieux encadrer est donc une priorité fédérale.

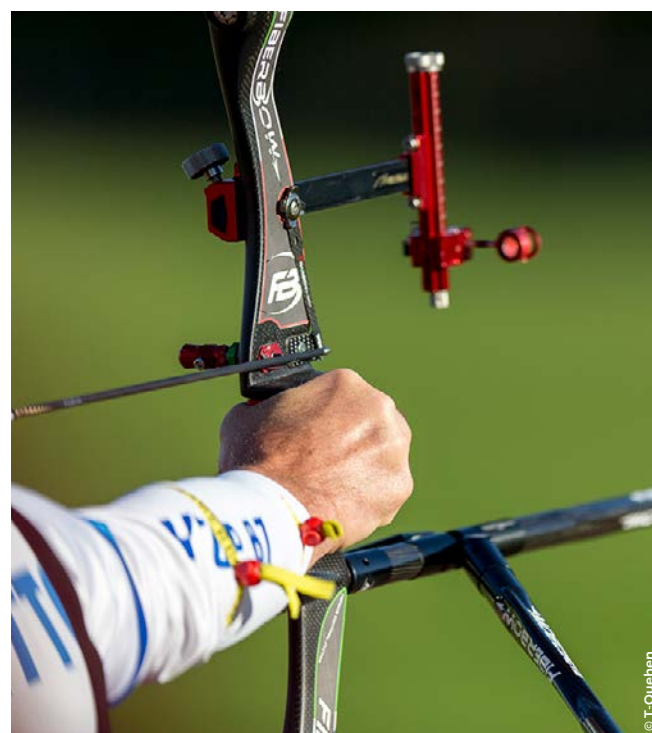
L'ENTRAÎNEUR

Le rôle de l'entraîneur handisport est similaire à celui d'un entraîneur d'athlètes sans handicap. Vous devez ainsi posséder des connaissances minimales pour faire évoluer les athlètes en situation de handicap dans un environnement sportif en toute sécurité, dans un milieu qui possède ses propres règles, qui demande une passion pour des adaptations techniques permanentes et individualisées au profil de chacun. La double culture, celle de l'activité confrontée à celle d'athlètes au profil atypique est donc un défi à relever par chaque entraîneur.

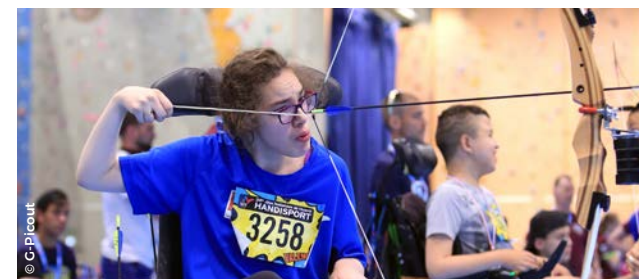
La FFH propose deux niveaux de formation pour atteindre ces objectifs :

- > 1. Pour les professionnels, une qualification supplémentaire à leur formation initiale en tir à l'arc, le **Certificat de Qualification Handisport (CQH)** option tir à l'arc handisport.
- > 2. Pour les bénévoles sans formation initiale, un Moniteur de Tir à l'Arc Handisport dont l'organisation est une alternance de temps théoriques et de mise en pratique personnelle et d'encadrement. Il vous donnera la possibilité d'assumer l'enseignement de cette spécialité en toute sécurité.

Plus d'informations : <http://www.handisport.org/le-pole-formation/>



Le Comité Paralympique International (IPC) est l'équivalent, sur le plan institutionnel, du Comité International Olympique (CIO). Au niveau national, le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) est l'équivalent, sur le plan institutionnel, du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF).



CONTACTEZ-NOUS

Fédération Française Handisport
Tél. 01 40 31 45 00
42 rue Louis Lumière • 75020 Paris
contact@handisport.org

COMMISSION SPORTIVE

Directeur Sportif
Vincent Hybois / Tél. 06 09 32 11 92
tiralarc@handisport.org

Classificateur national
Hervé Toggwiler / Tél. 06 07 10 72 70
hervetoggwiler@gmail.com

Jocelyne Petit / Tél. 06 08 53 22 09
jojociseau@laposte.net

Responsable de la vie sportive
Denis Paquet
djpa60@orange.fr

Responsable développement
Karl Vergnaud / Tél. 06 44 37 88 93
karl-vergnaud@hotmail.fr

Secrétaire
Sabine Paquet
djpa60@orange.fr

Responsable Jeunes et Développement
Dominique Lavis
s.dlavisse@arc-cessible.fr

RÉFÉRENTS RÉGIONAUX

Normandie
Brigitte Duboc

Ouest de la France
Catherine Migne

Île de France
Philippe Letartre

Nouvelle Aquitaine
Florence Villars

Grand Est
Dominique Lavis

Auvergne-Rhône-Alpes
Hervé Munoz

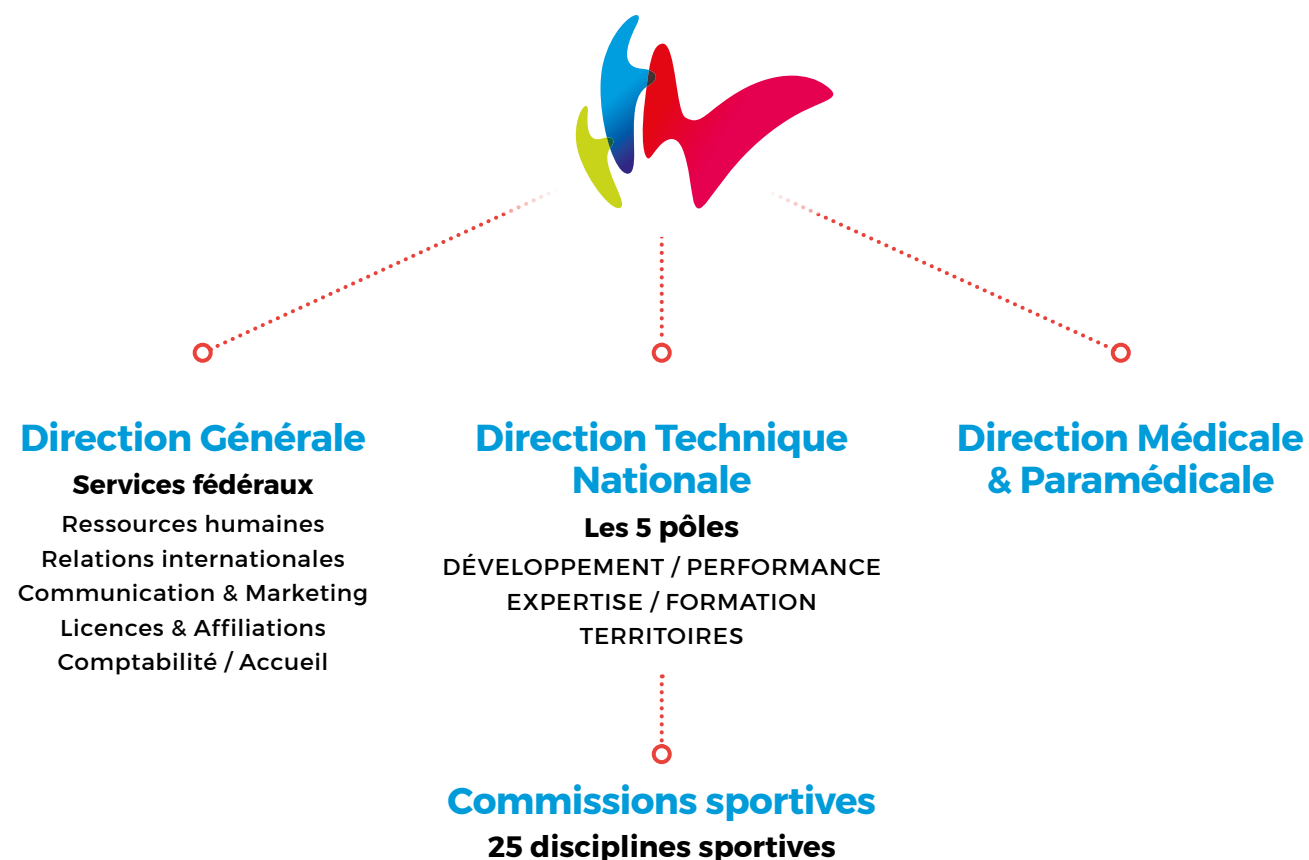


FÉ-
DE-
RA-
TI-
ON

Organigramme fédéral

AU NIVEAU NATIONAL

PRÉSIDENTE • BUREAU EXÉCUTIF • BUREAU DIRECTEUR • COMITÉ DIRECTEUR



AU NIVEAU RÉGIONAL

16 comités régionaux handisport

Équipes Technique Régionales (ETR) : Référents formation, jeunes et P.A.S, clubs, sports de nature

AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

88 comités départementaux handisport

AU NIVEAU LOCAL

1350 clubs

Statistiques et chiffres clés saison 2017-2018

Tour d'horizon des effectifs dans les principaux domaines d'activité.

Pratiquants : 32 356 licences

26 152 licences annuelles,
dont 32 % de femmes

- > 5 860 licences Compétition
- > 7 605 licences Cadre
- > 3 944 licences Établissement
- > 8 743 licences Loisir
- > 6 204 Pass'sports

Structures : 16 comités régionaux & 88 départementaux

1 350 clubs dont 138 nouveaux

- > 539 associations
- > 806 sections de clubs valides représentant 60 % des structures affiliées
- > 5 structures agréées

Sport de haut niveau

- > 4^e place de la France aux Jeux Paralympiques d'hiver de PyeongChang
- > 52 podiums sur des épreuves mondiales dont 20 titres
- > 28 médailles européennes dont 4 titres
- > 309 sportifs inscrits sur listes ministérielles haut niveau, espoirs et collectifs nationaux.
- > Plus de 100 jeunes intégrés dans le dispositif Jeunes à Potentiel (JAP)

Pratique Jeunes

- > 679 actions territoriales, dédiées ou accueillant des jeunes de moins de 21 ans, ont été menées en direction de 7 705 jeunes (chiffre issu des données transmises dans le cadre du dispositif des étoiles régionales 2016).
- > 4 883 licenciés de moins de 21 ans dont :
- > Licences loisirs : 34 %
- > Licences établissements : 40 %
- > Licences compétition : 22 %
- > Licences cadres : 4 %
- > 162 participants au Grand Prix Handisport à Poitiers
- > 734 clubs ou sections accueillent un ou plusieurs jeunes de moins de 21 ans, soit 55 % des structures affiliées à la FFH.

Label Club

- > 146 clubs labellisés dont 27 nouveaux cette saison, soit 59 clubs labellisés et 87 sections au total
- > 109 clubs 1 étoile / 26 clubs 2 étoiles / 11 clubs 3 étoiles
- > Top 3 des régions : Ile-de-France, 30 clubs / Nouvelle-Aquitaine, 18 clubs / Occitanie, 18 clubs

Sports de nature

- > 7 957 pratiquants réguliers
- > Le cyclisme, le ski, la randonnée et la voile sont les disciplines les plus pratiquées
- > 421 structures proposent une activité régulière dont 17 % en cyclisme

Formation

- > 105 sessions de formation agréées par le CNFH ont eu lieu pour un total de 1 297 stagiaires
- > 40 référents formation dans les comités et commissions sportives

Vie fédérale

- > Plus de 500 participants aux Journées Nationales Handisport

NOS 25 DISCIPLINES SPORTIVES

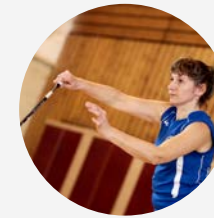
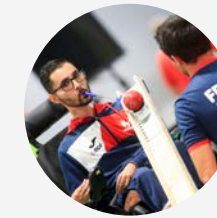
CETTE RUBRIQUE PRÉSENTE LES 25 DISCIPLINES ORGANISÉES SOUS L'ÉGIDE D'UNE COMMISSION SPORTIVE, OU PAR UN DES SERVICES, DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE HANDISPORT.

AUTRES SPORTS

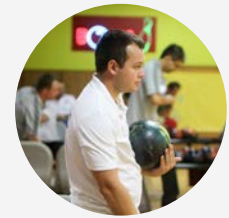
LES CLUBS AFFILIÉS À LA FFH AINSI QUE LES COMITÉS RÉGIONAUX OU DÉPARTEMENTAUX HANDISPORT PEUVENT PROPOSER UNE MULTITUDE D'AUTRES SPORTS À LEURS ADHÉRENTS DE FAÇON RÉGULIÈRE OU PONCTUELLE.



ATHLÉTISME

BADMINTON
SOURDSBASKET
FAUTEUIL

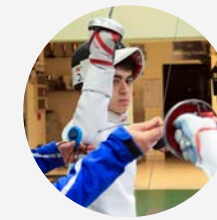
BOCCIA

BOWLING
SOURDS

CANOË-KAYAK



CYCLISME



ESCRIME

FOOTBALL
MAL-MARCHANTSFOOT À 5 DV /
CÉCIFOOT

FOOTBALL SOURDS

FOOT FAUTEUIL
ÉLECTRIQUE

GOALBALL

DÉVELOPPÉ COUCHÉ &
MUSCULATIONHANDBALL
SOURDS

NATATION

PLONGÉE
SUBAQUATIQUE

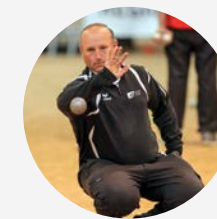
RANDONNÉE

RUGBY
FAUTEUIL

SARBACANE

SKI ALPIN
& SNOWBOARD

SKI NORDIQUE

SPORTS BOULES
PÉTANQUE

TENNIS DE TABLE



TIR À L'ARC



Comment se faire classifier ?

Qu'est-ce que la classification ?

Elle peut être définie comme une procédure incontournable dans le milieu compétitif qui consiste à évaluer le potentiel physique, visuel ou auditif de chaque compétiteur, d'en étudier l'impact sur le geste technique afin de l'intégrer dans une catégorie appelée "classe".

- > Les classes servent à rétablir l'équité dans la compétition sportive : réduire ou annihiler les désavantages liés au handicap afin de donner à chacun les mêmes chances de victoire basées uniquement sur le niveau sportif.
- > Chaque sport a son système de classification en fonction du handicap du sportif et de ses capacités fonctionnelles.
- > La classification se décline en **trois niveaux** : local ou régional (dans certains sports), national, international.

Qui sont les classificateurs ?

- > **Le classificateur Médical :**
 - Médecin spécialiste en rééducation, de la vision ou de l'audition
 - Kinésithérapeute, Ergothérapeute... ou autre technicien de santé connaissant le handicap et compétent pour pratiquer des bilans médicaux chiffrés ou fonctionnels

- > **Le classificateur Technique :** spécialiste de l'activité il a une connaissance médicale minimale et son rôle est d'analyser le geste technique en vue de déterminer l'impact de la déficience sur l'efficacité motrice en situation.

À SAVOIR La classification médicale est la base du système car elle détermine la nature de la pathologie, vérifie si elle s'intègre dans les pré-requis de l'activité (admissibilité) et est garante de l'éligibilité du sportif. Certaines classifications sont uniquement fonctionnelles.

Comment se faire classifier au niveau de son club (ou comité) ?

Pour participer à mes premières compétitions au niveau régional, il faut que l'on puisse m'attribuer une première classification provisoire.

- > Mon entraîneur, le kiné, le médecin ou les techniciens de mon club ou de mes comités peuvent s'appuyer sur les documents fournis par la commission sportive : procédure, guide et fiches de classification. Voir sur www.handisport.org
- > Je peux également contacter les classificateurs nationaux des commissions sportives (ou la commission sportive) pour affiner la classification et confirmer mon "éligibilité" (notion de handicap minimum pour participer aux compétitions handisport).

- > Les classificateurs nationaux sont susceptibles, dans certains sports, de demander des pièces complémentaires (dossiers médicaux) pour aider à attribuer la première classification.

Comment se faire classifier au niveau national ?

- > **1^{re} étape / Constitution d'un dossier de classification nationale.** Ce dossier comprend un document d'acceptation (consentement à être classifié), une partie administrative, une partie sportive éventuelle, une partie médicale et des documents complémentaires.

À SAVOIR Les instances régionales peuvent contribuer à l'élaboration du dossier de classification qui sera transmis aux instances nationales.

- > **2^{ème} étape / Organisation d'un rendez-vous avec le(s) classificateur(s) national(-aux)**

- S'il y a lieu, je suis en tenue sportive.
- J'ai ramené le double du dossier ainsi que les documents complémentaires.
- Je remplis les documents qui me sont demandés.
- L'examen médical : le classificateur médical me fait un ou plusieurs bilans adaptés à ma pathologie
- Les tests techniques ou fonctionnels : le classificateur technique peut me faire passer des tests en situation fonctionnelle ou de jeu...

À l'issue de la première étape, le pratiquant est reçu en entretien par les évaluateurs qui lui donnent sa classe provisoire.

À SAVOIR Le sportif mineur doit être accompagné pendant la classification par son entraîneur ou une autre personne majeure. Les renseignements médicaux restent confidentiels.

- > **3^{ème} étape / Durant les épreuves ou les phases de jeu.**

Les classificateurs observent le sportif pour confirmer la classification attribuée ou la modifier si besoin. Après ces deux phases, la classification nationale devient officielle.

Comment se faire classifier au niveau international ?

La démarche est initiée par la commission sportive auprès des instances internationales.

- > **Pour la plupart des disciplines, la classification est juxtaposée à une compétition Open.**
- > Le nombre de ces opportunités est limité.
- > La licence internationale (Dossier à constituer auprès du CPSF via la Commission Sportive).
- > Téléchargement du dossier sur le site internet de l'instance internationale (IPC ou fédération internationale concernée via le CPSF)

À SAVOIR La classification internationale est la dernière recevable

Comment fonctionne la classification pour les sportifs déficients sensoriels ?

- > **Pour les sportifs sourds :** il faut fournir un audiogramme, établi par un médecin O.R.L. indiquant une perte auditive d'au moins 55 dB de moyenne sur les 3 fréquences 500, 1000 et 2000 Hertz.
- > **Pour les sportifs déficients visuels :** il faut fournir un dossier renseigné par un médecin ophtalmologiste indiquant l'acuité visuelle et le champ de vision du sportif.

La classification spécifique aux événements jeunes (10 à 21 ans)

Cette classification comprend 2 grandes catégories de pratique : « Debout » et « Fauteuil » qui sont en fonction de la façon dont le jeune pratique son activité sportive et qui représente son mode de déplacement habituel.

Au sein de ces deux grandes catégories de pratique, de 4 à 7 classes de handicaps sont définies en fonction du potentiel physique ou sensoriel de chaque jeune :

- > **Debout :** D1 - D2 - D3 - D4 - D5A (non voyants) - D5B (mal voyants) - Sourds
- > **Fauteuil :** FE (Fauteuil Electrique) - F1 - F2 - F3
- > www.handisport.org/documents/jeunes/Classifications-Jeunes.pdf



VOS RESSOURCES CLASSIFICATION

Personnes ressources

Conseiller Technique Fédéral Régional ou Correspondant Régional, Médecin Régional, Directeur Sportif, Classificateur

Renseignements auprès de votre comité régional : <http://annuaire.handisport.org>

Documents ressources

Consultez les sites internet des commissions sportives Handisport, accès via : www.handisport.org/tous-les-sports

—
**CLUBS
& CO-
MITÉS**
—



Clubs, 6 bonnes raisons de vous affilier

Retrouvez tous les documents concernant les affiliations, licences et assurances sur le site fédéral, rubrique "CLUBS & COMITÉS" : www.handisport.org/affilier-son-club

1

UNE PRATIQUE SPORTIVE DIVERSIFIÉE

- > Licence multisport (une licence : plus de 50 sports)
 - > Accès aux compétitions
- > Une assurance spécialisée aux sportifs en situation de handicap

2

L'EXPERTISE HANDISPORT

- > Accès à des formations pour vos bénévoles, dirigeants, éducateurs, entraîneurs et arbitres
- > Accès à la Médiathèque : de nombreux documents vidéos, photos, un vrai outil de partage

3

DES OUTILS MIS À DISPOSITION

- > Des ressources de financement
- > Permettre à votre structure d'être affiliée au sein du mouvement handisport et bénéficier de son réseau de communication
 - > Une plateforme d'avantages

4

RÉSEAU

Être accompagné dans votre projet de club par les comités départementaux et régionaux handisport : conseils, soutien administratif, logistique, financier...

5

ÉVÉNEMENTS & COMPÉTITIONS

Participer aux événements et compétitions handisport

6

FORMATION

Formez les cadres licenciés de votre club : bénévoles, dirigeants, éducateurs, entraîneurs, arbitres



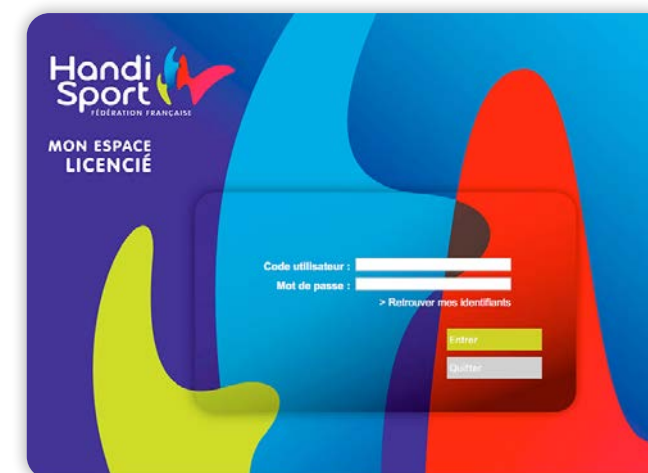
Licences & affiliations : mode d'emploi

Notice Affiliations Licences

Ce document de référence recense toutes les informations, règles et recommandations applicables pour la saison. www.handisport.org/affilier-son-club

Au sommaire :

- > Affiliations
- > Types de licences et tarifs
- > Structures agréées
- > Certificats médicaux
- > Mutation (pour les compétiteurs)
- > Assurances, garanties, réserves et exclusions
- > Doubles licences et conventions interfédérales
- > Avantages offerts par la licence
- > FAQ outils licences



<http://licences.handisport.org>

Une seule adresse pour gérer vos licences et affiliations, accéder à vos données et statistiques et retrouver vos documents.

- > Attestations d'affiliation et d'assurances
- > Reçus comptables
- > Formulaires d'assurance
- > Formulaire de mutation
- > Certificat médical type
- > Conventions interfédérales
- > Mandat de prélèvement
- > Déclaration d'accident
- > Notice Affiliations Licences
- > Mode d'emploi réaffiliation



Repères

- > **La licence est nationale pour la pratique du loisir :** elle permet de prendre part aux activités et de pratiquer tous les sports de loisirs autorisés par l'assurance et mentionnés sur votre certificat médical, dans toutes les associations affiliées à notre fédération. Seule l'adhésion à l'association suivante pourra vous être demandée.
- > **Licence compétition :** les sportifs pratiquants plusieurs disciplines en compétition bénéficient de la gratuité de leurs 2^e et 3^e licences compétition quel que soit le club. Seule l'adhésion à la 2^e ou 3^e association pourra vous être demandée.
- > **Pass' Sport 3 ou 10 jours (consécutifs) :** titre d'adhésion et d'assurance temporaire. Déclarez votre manifestation en ligne au moins 48 h avant son démarrage.

Contactez le Service Licences

Danaé DELONCLÉE

Tél. 01 40 31 45 19 • licences@handisport.org

Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30

Fabien FRANCISCO (accueil & standard FFH)

Tél. 01 40 31 45 00

Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

La licence sportive

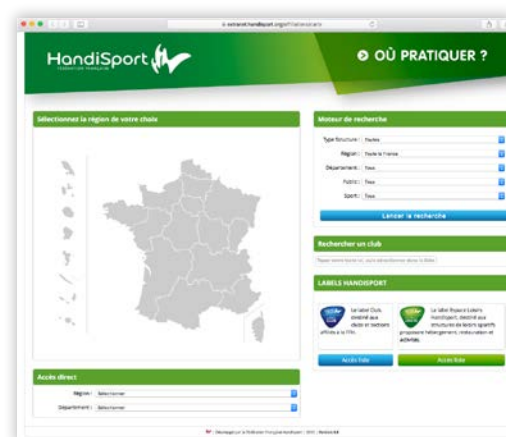
Certificat médical

- > **À NOTER** La commission médicale de la FFH, en accord avec le Comité Directeur, a choisi de ne pas modifier le protocole de prise de licence actuel. Par conséquent, **toute demande de licence doit obligatoirement être accompagnée d'un certificat médical datant de moins d'un an** et attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la ou des activité(s). Pour la compétition, le CM doit préciser : « absence de contre-indication à la pratique en compétition ».
- > **Pass' Sports** : il est vivement recommandé aux organisateurs de manifestations sportives ouvertes aux titulaires de Pass' Sports de demander la présentation d'un CM.

- > **Manifestations sportives** : les organisateurs de manifestations sportives doivent s'assurer au préalable que les participants sont en capacité de produire ou justifier d'un CM adéquat, qu'il s'agisse ou non d'une compétition, et inscrire ces dispositions au règlement de la manifestation.
- > **Pour participer à une compétition, officielle ou non (championnat, raid multisports, challenge multi activités, etc), le licencié doit présenter :**
 - soit un CM datant de moins d'un an et attestant l'absence de contre indication à la pratique en compétition de la discipline concernée.
 - soit sa licence compétition délivrée pour la discipline concernée et portant attestation de la délivrance de ce certificat.

La licence Handisport permet à chacun d'accéder à l'offre sportive de la Fédération Française Handisport et de s'assurer dans le cadre des activités. Le tarif de la licence se distingue de celui de l'adhésion à un club dont le montant est fixé par chaque structure.

	Pass'sport 3 jours	Pass'sport 10 jours	Licence Loisir	Licence Établissement ³	Licence Compétition	Licence Cadre (+ de 18 ans)
TARIFS	1€	5€	28,50€	de 17 à 8€ tarif dégressif ⁴	28,50€ pour les - 20 ans 65€ pour les + 20 ans Gratuité 2°, 3° licence compétition	28,50€
DURÉE / VALIDITÉ	3 jours consécutifs	10 jours consécutifs	31 août 2019	31 août 2019	31 août 2019	31 août 2019
JEUNES Développement						
JEUNES Animation découverte						
JEUNES Pré-compétition						
JEUNES Performance						
LOISIRS tous sports¹ tous niveaux						
COMPÉTITIONS TOUS SPORTS¹ sans délivrance de titre²						
COMPÉTITIONS DANS UN SPORT¹ avec délivrance de titre²						
FORMATIONS						



CLUBS / N'oubliez pas de mettre à jour vos informations !

Il est indispensable de mettre à jour vos coordonnées, même en cours de saison.

- > Les informations publiques accessibles via l'outil extranet **Trouver un club / Où pratiquer ?** sont directement issues, en temps réel, de l'outil de gestion des licences et affiliations.
- > Pour mettre à jour vos informations, connectez-vous sur : <https://licences.handisport.org>

À SAVOIR Les associations d'établissements qui accueillent exclusivement leurs résidents lors des créneaux de pratique sportive doivent le mentionner sur l'outil de gestion des licences et affiliation à la rubrique "publics accueillis".

LICENCIÉS / Accédez à votre espace

- > **NOUVEAUTÉ** Licence dématérialisée : imprimez désormais votre licence directement depuis votre espace licencié.
- > Vous pouvez modifier en ligne vos coordonnées postales et téléphoniques, renseigner votre e-mail pour recevoir Handisport Le Mag¹, télécharger votre photo numérique et imprimer si besoin une attestation de licence.
- > Pour accéder à votre espace "Licencié Handisport", vos codes de connexion vous ont été envoyés par e-mail lors de la saisie de votre licence **2018/2019**.

¹. La licence ne couvre que les sports autorisés par l'assurance et mentionnés sur le certificat médical (*datant de moins d'un an*) attestant de l'absence de contre indication à la pratique de la ou des disciplines choisies.

². La délivrance de titres concerne les championnats départementaux, régionaux et nationaux (*au sens de l'article R131-13 du Code du Sport*).

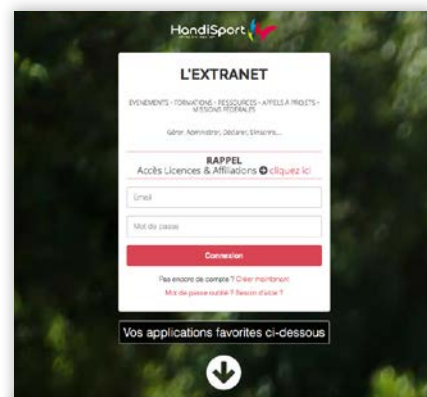
³. La licence Établissement est réservée aux sportifs des structures spécialisées.

⁴. Tarif dégressif en fonction du nombre de licences prises pour l'année en cours.



Vos applis handisport extranet.handisport.org

La FFH poursuit le déploiement d'outils permettant un accès facilité aux informations sur les activités de la fédération, de ses comités et clubs : gestion des formations, des calendriers, des licences et labels, des compétitions et sportifs de haut niveau, etc. Ces applications, selon leur usage, sont progressivement mises à disposition du grand public, des clubs et licenciés.



La page d'accueil de toutes vos applis !

<http://extranet.handisport.org>

Tous vos outils extranet sous la main, d'un seul coup d'oeil. Gagnez du temps, ajoutez cette page à vos favoris !



Où pratiquer ? Trouver un club

<http://annuaire.handisport.org>

Accessible dès la page d'accueil du site FFH, cette appli vous permet d'accéder aux coordonnées de l'ensemble des structures handisport. "Où Pratiquer ?" est au cœur de l'information fédérale sur l'activité des clubs affiliés.

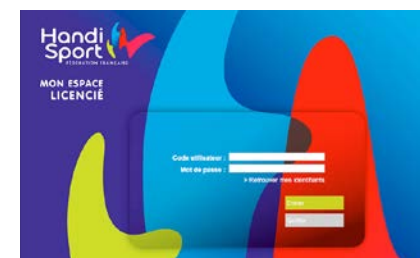
À SAVOIR / Nous vous rappelons que ces informations sont directement issues de l'outil de gestion des licences et affiliations. Clubs, n'oubliez pas de mettre à jour vos informations, même en cours de saison !



Les événements handisport partout en France

<http://calendrier.handisport.org>

Vous organisez un événement ou une compétition ? N'oubliez pas de renseigner dès maintenant le calendrier officiel FFH, c'est une étape incontournable pour le faire savoir, pour nous permettre de le relayer et surtout pour mobiliser des participants ! Source d'infos officielle, le calendrier en ligne est l'un des outils les plus consultés du site, notamment par les partenaires et les médias ! Pour plus de visibilité, nous vous recommandons d'ajouter des infos complètes : dossier, flyer, affiche, lien vers votre site ou page Facebook...

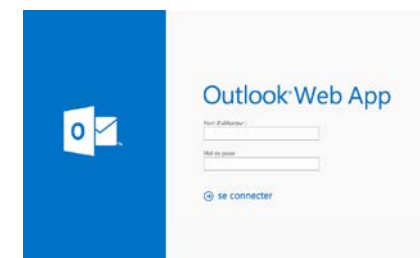


Licences & affiliations Label club

<http://licences.handisport.org>

Se réaffilier au mouvement handisport, prendre des licences, observer vos statistiques et progressions, candidater au label club handisport

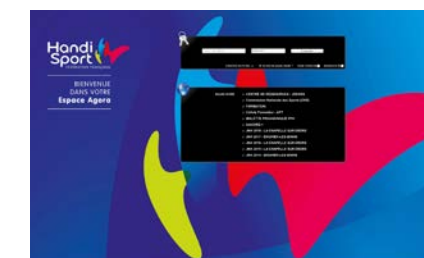
À SAVOIR / Retrouvez sur cet outil l'ensemble des procédures liées à votre structure.



Votre messagerie handisport

<http://webmail.handisport.org>

Clubs et comités, le webmail handisport est la messagerie par laquelle passent toutes les informations essentielles et officielles de la fédération. Ne passez pas à côté d'une info importante, consultez votre messagerie.

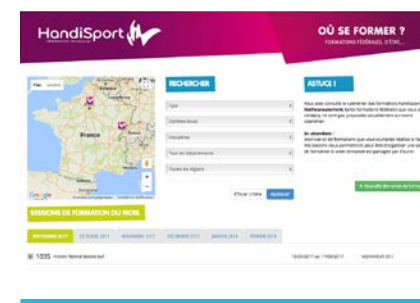


Un espace mutualisé, réservé à tous !

<http://agora.handisport.org>

Partagez vos idées, vos ressources et bonnes pratiques sur Agora, la plateforme d'échange des acteurs du mouvement.

À SAVOIR / Les interventions des Journées Nationales Handisport sont accessibles sur Agora : powerpoint, présentation, compte rendus, photos...



Suivre une formation handisport

<http://formation.handisport.org>

Retrouvez toutes les formations fédérales agréées par le CNFH et déclarées par les comités reconnus "organisme de formation" ou par les commissions sportives : abécédaire, animateur, moniteur, CQH, arbitre...

Consultez le calendrier et inscrivez-vous à la session de votre choix.

À SAVOIR / Tout stagiaire ou intervenant dispose d'un espace personnel lui permettant d'avoir accès aux informations ou documents liés à une session de formation.



Photos

<http://photos.handisport.org>

Plus de 10 000 photos à consulter et à télécharger pour illustrer vos supports de communication.

Vidéos

<http://videos.handisport.org>

Les vidéos peuvent aussi être téléchargées et présentées hors connexion lors d'une intervention en établissement public ou d'une sensibilisation.



Le Centre Ressources

mediatheque.handisport.org

Avec plus de 1000 références (documents, vidéos, photos) liées à la thématique "Sport & Handicap" ce nouvel outil de partage des connaissances, ouvert au grand public, valorise l'expertise fédérale auprès des étudiants et chercheurs.

Une question ?

Contact : Samuel GINOT
s.ginot@handisport.org

Notes

Notes

Notes

PARTENAIRE INSTITUTIONNEL



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**PARTENAIRE OFFICIEL DE LA
FÉDÉRATION ET DES ÉQUIPES
DE FRANCE**



PARTENAIRES OFFICIELS



PARTENAIRES ASSOCIÉS & FOURNISSEURS OFFICIELS





ffhandisport



handisport.org



@FFHandisport

FÉDÉRATION FRANÇAISE HANDISPORT
42 RUE LOUIS LUMIÈRE • 75020 PARIS
TÉL. 01 40 31 45 00
contact@handisport.org